

Compte-Rendu de l'Audience des Documentalistes du SNES au Rectorat **Jeudi 16 Novembre 2006**

Rappel : cette audience a été demandée par le SNES le mercredi 27 septembre 2006.

Composition :

Représentants des Documentalistes

- Michel Devred, S3 Lille
- Anne Cordier, professeur documentaliste certifiée en collège
- Emilie Dooghe, professeur documentaliste certifiée en lycée
- Nathalie Kuch, professeur documentaliste contractuelle au chômage

Interlocuteurs représentant le Rectorat

- Mme Franchi, secrétaire générale adjointe
- M. Michau, chef de la direction du personnel enseignant

Exposé par les représentants du SNES

Nous avons pu exposer de façon détaillée la situation de la documentation scolaire et de ses professionnels dans l'Académie de Lille en cette rentrée 2006. Nous avons pointé le sentiment de mépris pour les compétences spécifiques de chacun (documentalistes, TZR) émanant de ces mesures, lesquelles donnent non seulement lieu à des situations professionnelles incongrues, mais aussi pénalisent les élèves. Nous avons en fin d'exposé annoncé nos revendications, et demandé à nos interlocuteurs des réponses précises à nos interrogations.

Sens de ces mesures d'affectation de collègues hors discipline en documentation ?

Mme Franchi souligne qu'il ne revient pas à ces collègues de remplir les missions des enseignants documentalistes et qu'aucun mépris pour la profession n'a conduit un instant à cette décision.

Les collègues TZR affectés au CDI (car excédentaires dans leur discipline) doivent permettre *« l'accueil et l'encadrement pédagogique des élèves »*.

Mme Franchi précise que *« tous les enseignants savent faire de la recherche »* puisqu'ils disposent dans leur formation disciplinaire de modules de formation à la recherche documentaire ...

Face à l'actuel déficit de remplaçants en lettres, les TZR vont-ils être retirés des CDI ?

M. Michau cite deux cas de collègues affectées au CDI et aujourd'hui appelées à effectuer des suppléances en lettres modernes. Il explique que chaque situation est examinée *« des deux côtés (lettres et documentation »*, et que la gestion des personnels se fait *« au cas par cas »*.

Comment prendre autrement que pour du mépris la « formation » de deux jours proposée aux collègues affectés au CDI hors discipline ?

M. Michau précise que cette formation a pour seul but de permettre à ces collègues d'assurer *« l'ouverture du CDI et sa gestion minimale »*.

Il tient à préciser que l'IPR avait au départ sollicité une formation beaucoup plus lourde, mais que « *précisément par respect de [notre] profession, Monsieur le recteur, a tenu à limiter cette formation à deux jours* ». Ainsi cet accompagnement ne prendra-t-il pas la forme d'une formation destinée à substituer les professeurs documentalistes.

Comment résorber le déficit en enseignants documentalistes dans l'Académie de Lille ?

Nous demandons qu'une position claire soit affichée concernant les capacités d'accueil. Nos interlocuteurs affirment que le Recteur n'est pas seul décisionnaire de ces chiffres, et que son pouvoir est limité.

M. Michau explique également que ce problème de déficit en documentalistes est dû à la composition sociologique du corps de certifiés en documentation, essentiellement composé de jeunes femmes (congés maternité) ...

Quelle prise en compte des contractuels en documentation ?

Nous demandons à nos interlocuteurs que le Rectorat prenne ses responsabilités et assume ses engagements vis-à-vis des enseignants contractuels au chômage aujourd'hui.

Mme Franchi rappelle : « *Quand on est dans la Fonction publique d'Etat, on sait qu'on a un contrat et qu'il faut avoir le concours. La voie contractuelle n'est pas le moyen normal d'accéder à l'Education nationale* ».

Certes, mais quel accompagnement pour favoriser le retour à l'emploi ?

Mme Franchi rappelle qu'une formation proposée dans le cadre du Plan Académique de Formation permet aux contractuels de préparer le concours interne ...